

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Bischofberger

"pour la création de deux ou trois aires de stationnement avec places réservées pour le covoiturage".

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Rappelons pour mémoire que la motion en faveur du covoiturage déposée le 22 mars 2010, a été transformée en postulat à la demande de plusieurs conseillers et avec l'accord de l'intéressé, M. Bischofberger.

La commission chargée d'examiner ce postulat était composée de Mme Slavojka Schenevey-Lukic, de MM. Luigi Altieri, Christian Pühr (remplaçant M. Bischofberger), Pascal Francfort, Robert Jenefsky, David Saugy (absent) et Jacques Pittet, (président et rapporteur). Elle s'est réunie le 28 avril 2010 sans la présence de Mme Elisabeth Ruey-Ray qui, pour raison de calendrier surchargé n'a pu se joindre à nous, ceci avec l'accord de la commission

Qu'est-ce que le covoiturage ?

Le covoiturage est un moyen de déplacement écologique, économique et convivial. Le principe est simple : se regrouper avec d'autres personnes dans un même véhicule pour parcourir un trajet commun, de manière occasionnelle ou régulière.

Le covoiturage offre de nombreux avantages.

Le covoiturage permet de déplacer un plus grand nombre de personnes tout en réduisant le trafic automobile en ville. Que ce soit le conducteur ou le passager, tout le monde est gagnant :

- Les frais de transport sont partagés
- Le trafic est plus fluide
- De nombreuses places de stationnement sont libérées
- La pollution et le bruit sont amoindris
- Conducteur et passager (s) ont de la compagnie pour le trajet

Quelle perception avons-nous du covoiturage ?

Une étude qualitative et quantitative a été effectuée en Suisse Romande par un institut collaborant avec la HEIG-VD (Haute Ecole d'Ingénierie et de gestion du canton de Vaud). Cette étude met entre autre en relief des éléments très intéressants mais contrastés concernant le comportement des Romands sur la mobilité ; le covoiturage pourrait être une option pour 51,8% des sondés, mais 78% d'entre eux ne sont pas prêts à abandonner la voiture individuelle.

Analyse de la commission

Des idées et des propositions qui ont animé le débat de la commission, trois options méritent analyse dont deux auraient l'avantage de soulager quelque peu la circulation en ville de Nyon.

- **Les conducteurs venant travailler à Nyon :**

Il s'agirait de créer des aires de stationnement à l'extérieur de l'agglomération, si possible à proximité des transports publics, soit pour favoriser en priorité ce moyen de locomotion, soit pour regrouper plusieurs automobilistes dans une même voiture pour pénétrer en ville.

Avantages : diminution du trafic en ville et par analogie la pollution, libération de places de stationnement avec une certaine économie financière à la clé.

- **Les conducteurs travaillant hors de Nyon** avec évidemment une destination commune (Genève, Lausanne, etc.)
 - Il s'agirait d'utiliser les mêmes aires de stationnement à l'extérieur de la ville pour regrouper ces automobilistes dans un même véhicule
Avantages : essentiellement économique pour les usagers et écologique pour l'environnement.
 - Pour ces utilisateurs de voitures privées une autre option, peut-être plus difficile à mettre en pratique, serait de trouver, en ville de Nyon, quelques points de rendez-vous centralisés pour regrouper dans un même véhicule des conducteurs venus à pieds ou en transport public.
Avantages : idem que le point précédent

Pour dégager des aires de stationnement dans les environs de Nyon et offrir aux automobilistes de la région des services identiques, une concertation avec le Conseil régional nous paraît indispensable.

Conclusion

Considérant les problèmes de mobilité à croissance exponentielle que connaît Nyon et sa région (flux de véhicules entrant et sortant de ville, parking engorgé, etc.) la commission unanime, estime que le covoiturage peut être un des paramètres contribuant à améliorer la situation dans un concept régional.

En conséquence de quoi elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter son rapport et de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 17 mai 2010

Pour la Commission :
Mme Slavojka Schenevey-Lukic
M. Luigi Altieri
M. Christian Pühr (remplaçant M. Bischofberger),
M. Pascal Francfort
M. Robert Jenefsky
M. David Saugy (absent)
M. Jacques Pittet (président et rapporteur).